

**COMPTE - RENDU DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 juin 2021**

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : Mme GARREAU Elisabeth, M. DURAND Paul.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2021 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2021.*

**2 - VENTE DE COUPE DE BOIS :**

Une coupe de bois prévue parcelle ZI 11a aux grandes Verchères, soit 27.19 m<sup>3</sup> (11.57 moules) a été réalisée. Il était convenu d'un prix de 16 € le moule (un moule = 2.35m<sup>3</sup>)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de percevoir la somme de 185.12 € relative à la coupe de bois réalisée.*

**4 - MARCHÉ DE VOIRIE 2021 :**

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le maître d'ouvrage pour les travaux de voirie, pour permettre le paiement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

90000 € de travaux ont été inscrits au budget pour les travaux de voirie. 4 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pour le paiement des travaux de voirie en 4 fois et **ACCEPTE** le devis de l'entreprise De Gata pour la réalisation desdits travaux, pour un montant de 85 134.24 € TTC.*

## **5 – CONVENTION POUR LA POSE D’UN PANNEAU SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE :**

Le panneau signalant l'école privée en direction de Pont-de-Veyle ayant été enlevé lors de la démolition de la maison Boisson, il est projeté de le repositionner, sur le mur d'un particulier.

Pour ce faire, il convient de signer une convention pour définir les modalités de sa pose, de son entretien et la responsabilité de la commune en cas de dommage au panneau lui – même ou au mur, ainsi que les conditions d'indemnisation du propriétaire (définies d'un commun accord à titre gratuit) et la durée de mise en place.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la signature de la convention pour la pose d'un panneau de signalisation sur le mur d'un particulier.*

## **6– VALIDATION DU PROJET DE LA PLACE DE LA LAITERIE :**

Le projet de réaménagement de la place de la laiterie nous est présenté par Raymond CUERQ, adjoint en charge des travaux. Il s'agit de déplacer les containers PAV de 10 m par rapport au mur de la maison attenante pour laisser la largeur d'une voie routière avec accès par la rue du stade mais également par la route de Pont-de-Veyle. 4 places de parking dont une PMR seraient réalisées de chaque côté des PAV. Le reste de la place serait réhabilitée toujours avec des gravillons pour permettre les jeux de pétanque. Seuls 2 petits arbres seront à abattre. Un aménagement paysager est à prévoir autour des PAV.

Dans le cadre du Bonus Relance suite à la crise de la Covid, une subvention d'un montant maximal de 26 165,00 € correspondant à un taux de 41 % de la dépense sera apportée par la Région, sous condition de signer les premiers devis avant le 30 juin 2021.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le projet de réaménagement de la place de la laiterie.*

## **7 – CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Chaque année, la commune de Grièges met à la disposition de la communauté de communes le local jeunes avec le jardin, le city-stade, le stade et la cuisine de la cantine, pour l'accueil des enfants inscrits au centre de loisirs. Une convention doit être signée pour la période du 15 au 26 juillet 2021.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la signature de la convention d'occupation des locaux avec la communauté de communes.*

## **8– COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :**

- A la suite des fortes précipitations de ce début de semaine, la salle des fêtes a subi un dégât des eaux, dans la grande salle et à l'étage, en raison de plusieurs tuiles cassées ou déplacées et de canettes ayant bouché les descentes de chéneaux.

La réfection des toitures de la salle des fêtes et de l'école a été budgétisée pour un montant de 145300€.

3 devis ont été demandés, 1 entreprise a répondu partiellement.

Après ajustement de certains travaux, et au vu de sa disponibilité pour les vacances scolaires, la société LignOtoit a été retenue pour un montant de 106 200 € TTC. Les travaux débiteront par l'école en raison de l'absence des élèves. A cette occasion, le toit de l'ancien abribus (qui doit être démoli) sera également démonté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le devis de la société LignOtoit pour un montant de 106 200 € TTC.

- 17 660 € de travaux ont été commandés pour les peintures routières.
- Un plan d'assainissement des eaux pluviales devra être réalisé pour établir les directives pour les nouvelles constructions.
- La chaudière de la bibliothèque a été mise en commande auprès de l'entreprise Gruel Menevaut pour un montant de 7 200 € TTC.
- Un devis de 2141 € a été établi pour la mise en conformité sur le réseau gaz.
- Un point a été fait avec l'entreprise Badin pour l'abattage des peupliers.
- Le recensement des parcelles de la SNCF continue.
- Le thème du prochain bulletin municipal a été défini. Un retraitage d'une centaine de bulletins de l'édition 2020 a été commandé suite à une rupture de stock.
- Une commande d'un montant 4 500 € HT de panneaux et signalétiques diverses a été passée.

### **9 – QUESTIONS DIVERSES :**

Dans le cadre du projet alimentaire territorial, il est envisagé de créer un « espace test agricole » sur une parcelle de 5 000 m<sup>2</sup> située « au Chatelet ».

Le Conseil Municipal n'est pas opposé au projet, cependant, il faut regarder la parcelle de près, car elle est actuellement en grande partie boisée et présente un fort dénivelé.

Prochain conseil municipal le 27 juillet 2021.

Séance levée à 22h25

*A GRIEGES, le 25 juin 2021*

*Le Maire, Annick GREMY*